

Séance publique du 14 novembre 2005

Délibération n° 2005-3050

commission principale : développement économique

objet : **Pôles de compétitivité - Signature des contrats de pôles**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 octobre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte

Conçue comme l'un des piliers de la politique industrielle engagée par le Gouvernement, la politique des pôles de compétitivité a pour objectif d'accroître, à court et moyen termes, la compétitivité de l'industrie française. La mise en réseau des entreprises, de la recherche publique et de l'enseignement supérieur est indispensable à la mobilisation de notre potentiel d'innovation. Les pôles de compétitivité exploitent les relations de proximité pour tisser ces réseaux et former de véritables écosystèmes de croissance.

Un pôle de compétitivité se définit comme la combinaison sur un espace géographique donné d'entreprises, de centres de formation et d'unités de recherche publiques ou privées, engagés dans une démarche partenariale destinée à dégager des synergies autour de projets innovants.

L'identification des pôles de compétitivité permet de concentrer les moyens de l'Etat, des agences nationales, des collectivités et des industriels sur les projets coopératifs les plus porteurs pour la croissance et pour l'emploi, dans un contexte de concurrence internationale renforcée où la compétitivité de l'industrie française repose fondamentalement sur l'innovation. Les concours des collectivités territoriales peuvent également appuyer cette stratégie qui permet un effet d'entraînement important pour le développement local.

Cette stratégie a été arrêtée lors du Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) du 14 septembre 2004 : un appel à projets a été lancé par une circulaire du Premier ministre en date du 25 novembre 2004. L'appel à projets a été clôturé le 28 février 2005.

Afin d'être labellisés, les pôles de compétitivité devaient répondre à quatre exigences majeures :

- être créateurs de richesses nouvelles à forte valeur ajoutée et d'emplois qualifiés,
- pouvoir se positionner sur des marchés mondiaux caractérisés par un fort potentiel de croissance,
- se fonder sur des partenariats approfondis entre les acteurs, se traduisant par un mode de gouvernance structuré et de qualité,
- définir les objectifs et les moyens d'une stratégie efficace de développement économique, de recherche et d'innovation.

Les pôles de compétitivité labellisés

Sur cent cinq projets déposés, soixante-sept ont obtenu le label pôle de compétitivité. Six sont désignés comme des pôles mondiaux, neuf comme des pôles à vocation mondiale et cinquante-deux sont de dimension nationale ou régionale. Ces pôles bénéficieront de moyens supplémentaires, notamment en provenance des agences nationales (Agence nationale de la recherche et Agence pour l'innovation industrielle).

La région Rhône-Alpes s'est fortement démarquée : sur dix-neuf projets déposés seize ont obtenu le label. La Région compte aujourd'hui deux pôles mondiaux : Minalogic et Lyonbiopôle et un pôle à vocation mondiale : Chimie-environnement Lyon Rhône-Alpes.

L'agglomération lyonnaise est concernée par six pôles labellisés. En effet, sur chaque pôle, elle concentre une part significative des entreprises, des emplois et du potentiel de recherche et développement de la Région. De fait, un nombre important d'entreprises et de laboratoires lyonnais est impliqué dans des projets coopératifs. A ce titre, l'agglomération lyonnaise est identifiée par les six pôles comme une zone potentielle de recherche et de développement.

Lyonbiopôle : pôle mondial

Sa vocation est de développer un bouclier sanitaire sur les marchés des maladies infectieuses et des cancers viro-induits, pour lutter contre les pandémies et de proposer des approches diagnostiques, préventives et thérapeutiques innovantes pour améliorer les soins dans un contexte de médecine plus réactive et personnalisée. Le pôle est porté par des entreprises telles que bioMérieux, Sanofi Pasteur et Merial. Il s'articule autour de Lyon et Grenoble. Lyonbiopôle représente 17 000 emplois et près de 7 000 chercheurs. Vingt projets d'innovation sont prévus pour un montant d'environ 314 M€ ;

Chimie-environnement Lyon Rhône-Alpes : pôle à vocation mondiale

La stratégie du pôle se construit sur une accélération de la transformation de la filière pour passer d'une chimie, aujourd'hui majoritairement engagée dans des actions curatives de ses effets à une chimie d'avant-garde intégrant la maîtrise accrue de sa relation à l'environnement et à la cité. Le pôle est porté par l'association Axelera dont les membres fondateurs sont Rhodia, l'Institut français du pétrole, Suez et le Centre national de la recherche scientifique. Le pôle s'articule autour de Lyon et Grenoble. Il rassemble 48 000 emplois et 3 000 chercheurs. Douze projets d'innovation sont prévus pour un montant d'environ 400 M€ ;

Lyon Urban Truck & Bus 2015

Le pôle a pour ambition de concevoir les véhicules du futur qui devront assurer des besoins croissants de mobilité à des coûts faibles, améliorer la performance environnementale et renforcer la sécurité et la sûreté. Le pôle est porté par une association du même nom qui compte, parmi ses membres fondateurs, Renault Trucks et Irisbus. Le secteur automobile représente 100 000 emplois en Rhône-Alpes. Le pôle a déposé quarante-huit projets d'innovation pour un montant de 151 M€ ;

Loisirs numériques

L'objectif du pôle est d'animer les principaux acteurs des loisirs numériques autour des enjeux : recherche, relations aux acheteurs et donneurs d'ordre, financement de l'innovation, formation et ressources humaines, animation sectorielle. Le pôle est porté par l'association Lyon Game qui regroupe les principaux acteurs du jeu vidéo sur l'agglomération lyonnaise. Cette dernière accueille le siège mondial d'Atari et le siège européen d'Electronic Arts. La Région dispose de 6 % des parts de marchés mondiales du secteur ;

Techtera

Le pôle a pour vocation d'accélérer les synergies et de renforcer la fertilisation croisée entre industrie et innovation dans le domaine des tissus à usage technique et fonctionnel, de façon à faire face aux brtes mutations technologiques du secteur et à la concurrence internationale. La gouvernance du pôle est confiée à Unitex, syndicat professionnel dans le secteur du textile. Il associe des entreprises telles que Thuasne. Dans la Région, 140 entreprises sont spécialisées dans les textiles techniques, ce qui représente 10 000 emplois. Lyon accueille un centre de recherche et développement de ce secteur dans le cadre de l'Institut français du textile et de l'habillement ;

Energies renouvelables Rhône-Alpes Drôme Isère Savoie (Enerdis)

Le pôle traite de la transformation des énergies renouvelables en vecteurs d'énergie (électricité, chaleur, hydrogène et biocarburants) et de leur utilisation dans les deux secteurs d'activité qui sont aujourd'hui les plus consommateurs d'énergie fossile : le bâtiment et les transports. Le pôle est porté par une association du même nom. A Lyon, il concerne l'entreprise Tenesol, leader dans le secteur des cellules photovoltaïques mais aussi la compagnie nationale du Rhône ou l'Institut français du pétrole. Le pôle rassemble près de 100 000 emplois et 2 500 chercheurs. Vingt projets ont été déposés pour un montant de 250 M€.

Le rôle de la communauté urbaine de Lyon

La Communauté urbaine s'est fortement impliquée dans trois pôles de compétitivité dès la phase de candidature : Lyonbiopôle, Chimie-environnement Lyon Rhône-Alpes et Lyon Urban Truck & Bus 2015 (en liaison avec la chambre de commerce et d'industrie de Lyon). Elle s'est appuyée sur son expérience, dans la conduite d'actions économiques, notamment en faveur de filières d'excellence et des grands comptes de l'agglomération pour mobiliser ses partenaires économiques, scientifiques et académiques et offrir une réponse de qualité.

Avec deux pôles de rang international, l'agglomération lyonnaise apparaît comme un territoire porteur d'une dynamique de croissance et d'innovation susceptible de rivaliser avec les autres grandes métropoles européennes sur le plan de la compétitivité.

L'actualité est aujourd'hui au déploiement opérationnel des pôles. L'établissement, à la demande de l'Etat, d'un contrat-cadre permet de formaliser le plan de développement de chaque pôle.

Le contrat-cadre est conclu entre l'Etat, les membres de la gouvernance de chaque pôle et les collectivités concernées. Il a été élaboré par ces mêmes acteurs dans le cadre d'un comité de coordination par pôle, réuni à l'initiative du Préfet courant septembre 2005.

Le contrat-cadre précise :

- l'orientation stratégique du pôle et les thématiques qui lui ont valu d'être labellisé,
- la structure d'animation et de gouvernance du pôle,
- les modalités de sélection des projets pour lesquels un soutien de l'Etat et des collectivités sera sollicité,
- les éléments de zonage recherche et développement tels que prévus par l'article 24 de la loi de finances 2005 qui doit concentrer l'essentiel des moyens de recherche et développement du pôle et peut ouvrir le droit à des exonérations,
- les soutiens publics qui pourront être apportés à certaines demandes du pôle en matière d'animation,
- les modalités de suivi et d'évaluation du pôle.

Il est proposé que la Communauté urbaine signe les contrats des pôles de compétitivité suivants :

- Lyonbiopôle,
- Chimie-environnement Lyon Rhône-Alpes,
- Lyon Urban Truck & Bus 2015,
- Loisirs numériques,
- Techtera,
- Energies renouvelables Rhône-Alpes Drôme, Isère, Savoie (Enerddis).

Selon les contrats, le degré d'engagement de la collectivité varie.

Dans tous les cas, en signant ces contrats, la Communauté urbaine est associée aux comités de coordination des pôles et notamment à la commission des financeurs.

Par ailleurs, elle valide l'identification sur son territoire de zones de recherche et développement qui seront soumises à l'agrément de l'Etat. Cet agrément lui donnera la possibilité, si elle le souhaite, de voter la mise en place d'exonérations fiscales sur ces zones.

En signant ces contrats, la Communauté urbaine participera aux instances de pilotage de chaque pôle. Elle pérennise ainsi son engagement aux côtés des acteurs économiques majeurs de l'agglomération. En tant que partenaire sur ces six pôles, elle confirme sa volonté de soutenir, de manière privilégiée, des projets porteurs d'enjeux de développement économique et d'emplois.

Pour Lyonbiopôle, Chimie-environnement et Lyon Urban Truck & Bus, la Communauté urbaine joue un rôle actif dans l'animation et le fonctionnement opérationnel des pôles et constitue l'un des membres fondateurs des structures porteuses des pôles. Sur ces pôles, l'engagement de la collectivité pourrait prendre la forme d'un soutien financier aux structures porteuses ainsi que d'un appui technique et financier aux projets portés par les pôles. Ces engagements seront définis et validés postérieurement.

Pour Loisirs numériques, Techtera, et Enerdis, la Communauté urbaine n'est pas associée de manière opérationnelle au développement des pôles. Toutefois l'impact sur l'agglomération est tel qu'une présence de la collectivité dans le suivi des pôles est nécessaire.

En faisant des pôles de compétitivité une priorité de développement économique, la Communauté urbaine s'offre l'opportunité d'améliorer sa compétitivité sur des secteurs tels que les biotechnologies ou dans l'environnement. Favoriser l'innovation est aussi le moyen, pour elle, de faire face aux mutations économiques de filières-clés telles que la chimie, le textile ou les jeux vidéo ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

Autorise monsieur le président à signer les contrats de pôle concernant les pôles de compétitivité :

- Lyonbiopôle,
- Chimie-environnement Lyon Rhône-Alpes,
- Lyon Urban Truck & Bus 2015,
- Techtera,
- Loisirs numériques,
- Energies renouvelables Rhône-Alpes Drôme, Isère, Savoie (Enerdis),

avec l'Etat, la région Rhône-Alpes, les membres de la gouvernance des pôles et, le cas échéant, les autres collectivités.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,